

COMMISSION chargée de l'examen du projet de
loi portant modification de l'article 9 du
Code civil relativement aux déclarations
effectuées en vue d'acquérir la nationalité
française. (N° 88, session 1892.)

Nommée le 20 mai 1892.

MM.

S.S. 98-91

- 24
- 1^{er} BUREAU : THÉODORE DROUHET. *8^e*
2^e — GARRISSON.
3^e — MAZEAU.
4^e — LEPORCHÉ.
5^e — LÉOPOLD THÉZARD. *su*
6^e — JULES GODIN.
7^e — BÉRENGER.
8^e — ÉMILE GAYOT.
9^e — DELSOL.
- no 24*
300



1
Séance du 24 juin 1842

Séant MM. Decker, Garnier, Lecomte,
Léon Théron, J. G. G. G. G.

Président MM. Mayer et Pigeon

M. Decker est nommé président

M. Léon Théron secrétaire.

Il est en outre nommé 2 opérateurs de la séance
Opérateurs de la séance

1^{er} M. Decker - favorable à la discussion

2^e M. Garnier - id

3^e M. Lecomte - id

4^e M. Théron - favorable à la discussion

5^e M. G. G. - favorable à la discussion
de l'ordre du jour.

6^e M. G. G. - favorable à la discussion

7^e M. Decker - favorable à la discussion; favorable à la
révision, et vote de la résolution et modifications
et vote de la loi de la loi. On finit
avec la séance. Elle se termine par un
travail.

La commission envoie la discussion à l'ordre du jour
avant la séance.

Le Secrétaire

Léon Théron

Le Président

M. Decker

Le 22 ^{me} ~~juin~~ 1892

Les MM. M. Deubert, président, Léon
Chérad, secrétaire, Jules Gordin, Séverin, Gayot, Delbet.

M. Dujon, combattant de 1^{er} degré, indique qu'il y a pu
se dire ; qu'il est fait - principe, et en outre
~~M. Chérad~~ et modifications au moins pour
certains détails.

M. Chérad combat le projet de loi.

Il fait remarquer qu'il s'agit de restreindre
l'acquisition de la qualité de français, ~~dans une~~
un peu des années hypothèses de la loi de 1889,
laquelle pourrait être considérée comme une
innovation trop peu réfléchi, mais dans une
hypothèse prévue par la loi civile de 1804, et
qui a subi une expérience de près de 90 ans.

La loi civile, par cette hypothèse précise,
était déjà moins large que l'ancien droit français
et que ceux de législations étrangères : à lui de
Deubert ~~le~~ français de droit d'indivision
- France, étranger, il lui permettait même
de rétro cette qualité ; mais cette restriction
était par lui - droit - abstrait.

Ce système a fonctionné depuis 1804, mais que
des incertitudes ont été levées par la presse pour
les yeux constables, par les journaux et les
publicités.

Au contraire, on a toujours été à l'égard
faible l'acquisition de la qualité de français et
même à l'égard des étrangers. Cela a été
l'objet de lois de 1849, 1851, 1854, 1888, et
esp. de celle de 1889.

Séance du 16 juin 1892

Par la suite de la séance sur le projet.

M. le garde des sceaux a dit le bien
ami je M. le garde des sceaux Directeur des affaires ecclésiastiques
et du culte.

M. le garde des sceaux rappelle au sujet des motifs
du motif de projet.

M. Delsol dit à M. le garde des
sceaux de dire les faits précis et de quel
produit la disposition proposée a Government
de report d'impôts.

M. le Directeur fait dire :

que le projet a été préparé par les
M. Delsol, à la suite de constatations de fait.
Le projet de loi est de fait :

Le projet de loi est de fait, en ce qui concerne les
faits de fait et de fait, et le projet
est que l'on conserve la même situation de
la loi actuelle : le principe, il est vrai, d'être en
tout contraire, mais elle ne s'applique pas à l'égard
de la loi.

Sur le 22 juin M. le Directeur fait
connaître de fait :

Dechère, allemand, et d'arrêter en 1870-71 avec le
Père au sein

Monty, allemand, n'est le projet, après d'espérer
Chine avec le projet de la guerre de 70-71
avec la France, et il est le projet de la
qualité de fait en fait d'arrêter de rétro
- - - - - allemand, fils d'allemand et de
français.

Qui Alg., copulati, ^{un} vol - (2) ^{un} vol

Alg., Alg., copulati à la suite de ^{un} vol
attels à la per

Cher fe Corabie, copulati

Gualt copulati

Cortis copulati

Uviz, copulati.

Et y'indis se désist une détermination -
Pite enroulé d'actes ^{analogues} (ouvrier une Dijon).
C'est - gants de blanche pottijon -

Le Secrétaire
Léopold Vieillard

Scène du 24 juin 1892

Présents M. Drouhet, président, Léopold Vieillard,
secrétaire, Maycan, Delsol, Gayot, Beyer, Gode.

M. Vieillard présente la suite de sa dernière
carte le projet de loi.

M. Gode expose le bacc de ce projet
de loi de ratification à l'égard du projet
de loi, et un temps qu'il apporte

M. Delsol fait connaître le contenu du projet
ultérie par lui, en de son ratification à un
un tiers.

M. Drouhet présente quelques observations sur
l'opportunité de l'adoption de ce projet.

M. Maycan et M. Vieillard approuvent
le contenu du projet de M. Delsol

Le Secrétaire
Léopold Vieillard

Séance du 28 février

Présents M.M. Drouhot, Delrot, Dechamps, Garriou, Gayot

La Commission, après avoir examiné le projet présenté par M. Delrot et l'amendement de M. Godin, adopte le projet de M. Delrot.

Delrot

Séance du 8 juillet

Sont M.M. Drouhot, Delrot, Mageau, Gayot, Leprieux, Vieillard.

M. Delrot donne lecture de son rapport.

Drouhot

Le Secrétaire

Léopold Vieillard

Séance du 22 Xbre

Sont M.M. Drouhot, Delrot, Garriou, Mageau, Gayot, Léopold Vieillard

M. Falmagne, directeur des affaires indiennes, assiste à la séance avec rapport M. le fils de Dechamps

M. le Secrétaire donne lecture de la lettre adoptée par la Commission.

M. le Directeur de l'Imprimerie nationale

Observations qui ont été faites sur un autre point.

1^o L'ajout de la question de priorité relative à l'indivision qui avait été le point de départ de la discussion de M. le G^o le premier à propos de cette contradiction - Il y avait eu des lettres des Nos 877 et 876 (L. N. C.)

M. Vieillard et M. Magean président des Observations, pendant à ce que le point de vue a été entendu publiquement.

M. le commissaire de G^o a admis cette modification.

2^o Il y avait eu difficulté sur les effets de l'acte d'insinuation.

M. Delol répond à ces observations: 1^o L'ajout est fait matériellement; le bien de la loi est le point de départ de la discussion; il ne faut pas se laisser aller à des objections de détail.

M. le commissaire de G^o se bâte à dire que le projet est adopté, le Ministre et le G^o ont voulu en débiter, par la suite, à propos de la discussion, avec de la 2^e main d'insinuation.

Cette insinuation est adoptée par la loi.

M. Magean oppose l'attention de la

Le projet est adopté ainsi qu'il est à propos de l'indivision - ce point est réglé en ce qui concerne la loi.

La commission a été satisfaite de l'observation. +

Le Secrétaire

L. Desmoulin

Ligne Vieillard

Le pipu & le site fini - se d'après q- d's pps
sp (à l'égard de l'usage)
La Commission l'ajourne à demain 27 juis.

Le Président
C. Maréchal

Le Secrétaire
Léopold Thiey

Séance du 27 juis 1893

Séance de M. Maréchal -

La Commission a tenu sa séance à la Chaux
M. Delat dit que ne pouvant assister à la séance
de l'après-midi de la date.

Malgré les instances de M. de la Cour, il n'a
pu être admis à assister.

M. Léopold Thiey est nommé rapporteur.

Le Président
C. Maréchal

Le Secrétaire
Léopold Thiey

Séance du 28 juis 1893.

Séance de M. Maréchal

M. Thiey a lu son rapport, qui
est adopté par la Commission.

Le Président

Le Secrétaire

Léopold Thiey